

## COMMUNIQUE

Paris, le 13 décembre 2006



### Taxe d'Apprentissage Plasturgie

Les données clés de la collecte 2006  
Lancement de la collecte 2007

La Fédération de la Plasturgie, l'organisme collecteur agréé de taxe d'apprentissage des plasturgistes, **publie pour la première année** un document intitulé « **La Taxe d'Apprentissage en toute transparence pour la Plasturgie** ».

Ainsi, les **1 572 entreprises** qui ont confié leur taxe d'apprentissage à la Fédération de la Plasturgie en 2006, disposent d'une **information claire et synthétique sur l'activité de leur Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA)**.

En résumé, sur les **13 200 K€ collectés** :

- **30 % ont été reversés aux 57 écoles de la Plasturgie** (CFA, lycées, IUT et écoles supérieures) ;
- 28 % ont été reversés à 1 423 écoles choisies par les entreprises et préparant des diplômes autres que ceux de la Plasturgie ;
- 38 % ont été reversés au Trésor Public (*alimentation obligatoire de fonds nationaux destinés au financement de l'apprentissage dans les régions*) ;
- 3 % ont financé des actions nationales et régionales en faveur des jeunes ;
- 1 % ont financé les frais de collecte (*selon réglementation en vigueur*).

Le service « Taxe d'Apprentissage » de la Fédération de la Plasturgie publie également :

- les indicateurs de son activité ;
- le planning de ses actions (*à travers la vie d'un dossier*).

**Dès à présent**, les entreprises trouvent sur notre site internet [www.laplasturgie.fr](http://www.laplasturgie.fr) **tous les éléments nécessaires au calcul de leur taxe d'apprentissage 2007** incluant les dernières modifications législatives.

La ligne téléphonique, ouverte tout au long de l'année, répond à toutes les questions des entreprises : ☎ 01.44.01.16.07.

.../...

Et, dès le **1<sup>er</sup> janvier 2007**, le **site de calcul et de déclaration en ligne** [www.laplasturgie.fr](http://www.laplasturgie.fr) sera actif. L'entreprise pourra ainsi procéder :

- au calcul de la taxe d'apprentissage due en toute sécurité et en conformité avec la législation en vigueur ;
- à l'édition de la déclaration correspondante, pour envoi à nos services avant le 28 février 2007.

**En choisissant la Fédération de la Plasturgie comme organisme collecteur, l'entreprise non seulement s'acquitte de son obligation fiscale en toute tranquillité, mais elle soutient des actions spécifiques menées au bénéfice de ses futurs salariés :**

- contribution à la qualité de la formation ;
- conforter une offre de formation sur l'ensemble du territoire ;
- **renforcer l'attractivité du secteur de la Plasturgie** et améliorer l'orientation et le recrutement des jeunes, du CAP au diplôme d'ingénieur.

La Fédération de la Plasturgie est **organisme collecteur national de taxe d'apprentissage agréé par le Ministère de l'Education Nationale**. Avec **4.000 entreprises** et plus de **155.000 salariés**, la plasturgie française est un acteur important du développement économique et de l'emploi sur l'ensemble du territoire. Elle se positionne au **2ème rang européen**. Née il y a une cinquantaine d'années, la plasturgie est l'industrie qui conçoit et fabrique les produits en matière plastique.

---

Contacts :

Fédération de la Plasturgie - 65 rue de Prony – 75854 Paris cedex 17

Contact Taxe Apprentissage : Valérie THEAUD KAISER – Tel : 01.44.01.16.07

Contact Emploi-Formation : Florence BONNET-TOURE – Tel : 01.44.01.16.19

Contact Presse : Isabelle COLAS – Tel : 01.44.01.16.05